

Gouvernement du Québec

Décret 184-2025, 26 février 2025

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la Réunion du Comité du commerce intérieur qui se tiendra le 28 février 2025

ATTENDU QUE la Réunion du Comité du commerce intérieur se tiendra à Toronto, en Ontario, le 28 février 2025;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, du ministre délégué à l'Économie et du ministre responsable des Relations canadiennes :

QUE le ministre délégué à l'Économie, monsieur Christopher Skeete, dirige la délégation officielle du Québec à la Réunion du Comité du commerce intérieur qui se tiendra le 28 février 2025;

QUE la délégation officielle du Québec, outre le ministre délégué à l'Économie, soit composée de :

Monsieur Benjamin Fockenier
Attaché politique
Cabinet du ministre délégué à l'Économie;

Monsieur Youri Rousseau
Sous-ministre adjoint aux politiques économiques
et affaires extérieures
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de
l'Énergie;

Madame Marie-Andrée Marquis
Représentante du commerce intérieur
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de
l'Énergie;

Monsieur Olivier Lemieux Périnet
Conseiller en relations intergouvernementales
Secrétariat du Québec aux relations canadiennes
Ministère du Conseil exécutif;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
DAVID BAHAN

85089

